

Nouveau !

Faites votre demande de place en crèche en ligne !

Vous êtes agent de la fonction publique de l'État
et êtes éligible au dispositif de réservation interministérielle
de places en crèche ?

Vous pouvez désormais déposer en ligne votre demande
dans la crèche de votre choix.

Cette démarche dématérialisée est **simple, rapide** et **efficace**.



Les étapes essentielles pour réaliser votre démarche sur le portail « famille »



- * Vous vous enregistrez en ligne pour créer votre compte « famille »
- * Vous renseignez les informations demandées (les champs marqués d'un point bleu sont obligatoires)
- * Vous recevez ensuite un mail automatique contenant un mot de passe provisoire qui vous permet de vous connecter à votre compte « famille » pour la 1^{re} fois
- * Une fois connecté à votre compte, vous renseignez l'ensemble des champs relatifs à votre demande (votre région, les crèches de votre choix, votre situation particulière, vos habitudes horaires, vos ressources, vos identifiants fiscaux) et vous joignez les pièces justificatives
- * Une fois votre demande complétée, vous recevez un mail automatique vous indiquant que votre dossier a bien été créé
- * Vous êtes régulièrement informé par mail et/ou SMS à chaque étape de l'instruction de votre demande



BON À SAVOIR

Si vous souhaitez faire garder vos enfants de moins de 6 ans, les chèques CESU 0-6 ans permettent une prise en charge partielle des frais de garde.

Pour tout savoir sur les CESU 0-6 ans et vérifier votre éligibilité, rendez-vous sur le site : www.cesu-fonctionpublique.fr



Si vous rencontrez des difficultés pour remplir votre demande en ligne, écrivez à :

sriasnormandiecreches@normandie.gouv.fr

Pour aller plus loin www.fonction-publique.gouv.fr/reservations-de-places-creche